



## LE BILLET DU MAIRE

### UN PROJET DE TERRITOIRE AMBITIEUX et SOLIDAIRE



**JOSSIGNY**  
<http://jossigny.fr/>

Au cours de la cérémonie des vœux, je vous présentais l'année 2012 comme une année décisive au niveau communal et intercommunal, et politique.

C'est le cas, à n'en point douter !

Vous avez été nombreux, mi mars, à assister à la réunion publique organisée par l'équipe municipale, centrée sur « L'avenir du Territoire ». La qualité des échanges a montré votre intérêt pour des projets majeurs tels que le SCOT (schéma de développement de notre secteur), le PPEANP (protections des espaces non urbanisés), le PLH (prévision du nombre de logements) ... autant de sigles « barbares » qui ne vous ont pas rebutés, au contraire, rien de tel que de trouver les informations à la source. Vous trouverez ces projets en détails, en page 2 et 3 de ce bulletin.

Vous avez pu évoquer vos interrogations et vos inquiétudes sur l'avenir de notre village. Cela nous conforte dans l'idée qu'il est primordial que vous soyez informés et associés aux décisions que nous sommes amenés à prendre à l'échelle communale et intercommunale.

Il est vrai que vous voyez fleurir, ça et là, dans la presse locale, des attaques ciblant l'hégémonie des communes rurales au sein de Marne et Gondoire ou l'autocratie de son Président ... Ce n'est pas facile de s'y retrouver, je l'avoue.

La réalité est tout autre, vous l'avez constaté au cours de la réunion : il s'agit bien d'un projet partagé de territoire où chaque acteur, chaque commune participe en apportant sa contribution, en présentant ses atouts au bénéfice de chaque habitant de notre intercommunalité. C'est un projet SOLIDAIRE de développement harmonieux pour plus de 50 000 habitants.

D'autres aimeraient une autre voie ... réduire « la voix des petites communes », uniformiser leurs spécificités ... Ont-ils seulement conscience des aspirations réelles de leur population ?

Pérenniser les espaces naturels et agricoles, maîtriser l'urbanisation, redynamiser le centre ville, développer l'offre de transports sont bien des demandes prégnantes de tous les habitants de nos collectivités !

D'ores et déjà, le SCOT a été validé par le comité du Syndicat Intercommunal d'Etude et de programmation du secteur III de la Marne la Vallée, ratifié par le Conseil Communautaire de Marne et Gondoire. Grâce à la pugnacité de Michel Chartier et au soutien d'une majorité de nos collègues, la plaine de Jossigny restera donc en l'état (enjeu du SDRIF de 2008) ! Enfin !!!

Mais pour renforcer ce schéma, le Département de Seine et Marne, à la demande de la communauté d'agglomération, a mis en œuvre le PPEANP. A ce propos, l'enquête publique commencera à Jossigny le 21 juin (de 16h00 à 22h00) et ce, jusqu'au 21 juillet 2012, pour les autres communes. Un début d'enquête éminemment symbolique, une façon de graver dans le marbre la destination agricole du plateau de Jossigny, une occasion de recueillir votre soutien pour atteindre cet objectif ambitieux !

Fin mars, au cours d'une rencontre, les propos tenus par la Directrice du Centre des Monuments Nationaux furent aussi un vrai soulagement. Mme LEMESLE nous a réaffirmé sa volonté de maintenir le domaine du Château, à périmètre constant : en un mot, pas question de vendre ou céder les terres, la ferme, à toute autre personne qu'un exploitant agricole. Elle souhaite également mettre l'accent sur la réhabilitation du Château pour privilégier une ouverture au public de manière pérenne.

Reste enfin la Roberde pour laquelle elle envisage un partenariat avec Marne et Gondoire, projet qui pourrait voir le jour assez rapidement.

Fin avril, l'annonce de l'ouverture imminente de l'Hôpital de Marne la Vallée (fin octobre sans doute) ravivait nos inquiétudes sur l'impact financier de la gestion de l'état civil. De nombreuses réunions ont été organisées avec les services du Ministère de l'Intérieur, de la Sous Préfecture, avec l'appui important des élus locaux, départementaux et nationaux, pour trouver des solutions viables sur le long terme.

Pour l'heure, l'investissement matériel (ordinateurs, armoires fortes, logiciels, installation de la fibre optique ...) serait financé à 80 % par les subventions et le fonds parlementaire.

Reste le fonctionnement ... J'ai engagé une discussion, avec les intercommunalités voisines, sur la possibilité de mettre à disposition du personnel pour l'état civil. Les échanges sont plutôt positifs mais tout n'est pas encore acté concrètement. Mais j'ai bon espoir, mes collègues sont d'accord pour considérer que Jossigny n'est pas en capacité financière pour « embaucher et rémunérer » 2 ou 3 personnes dédiés à ce service.

A l'échelle locale, nous étudions, de manière plus précise, la faisabilité d'implantation d'une épicerie générale, rue de Lagny. Nous le savons, ce projet de commerce de proximité vous tient à cœur, mais nous nous devons d'en anticiper les coûts pour ne pas surcharger nos finances. Ce chantier pourrait être lancé avant la fin de l'année.

Mai fut le mois d'élections déterminantes pour l'avenir de notre pays : les présidentielles ! Comme chaque Français, vous avez exprimé vos peurs, vos espoirs, mais surtout vous êtes fortement mobilisés (environ 80 % de votants) ! On ne peut que se réjouir de cet élan de civisme. Vous le savez, les 10 et 17 juin prochains, vous serez de nouveau appelés aux urnes pour les législatives. Gageons que la participation soit au moins égale, voire supérieure.

Pendant tout le mois de juin, au-delà de notre rencontre au cours des manifestations traditionnelles, vous serez consultés pour vous exprimer sur la loi relative à la majoration de 30% des droits à construire. Une notice de présentation, les documents d'urbanisme seront à votre disposition en Mairie, et sur le site internet. En septembre, le Conseil Municipal analysera tous les avis puis prendra sa décision. Enfin, avant les vacances d'été, nous vous proposerons un Flash Info « spécial Budget ».

Vous le savez, l'avenir de Jossigny vous appartient ! Nous essayons d'en être le relais actif en participant à des projets ambitieux et solidaires, et en vous en informant au mieux.

Notre mission par le mandat que vous nous avez confié : faire que Jossigny demeure un village rural actif au sein d'un territoire toujours en mutation.

### HORAIRE DE LA MAIRIE

lundi – mardi – jeudi  
9h – 12h  
vendredi  
9h – 12h et 17h – 20h

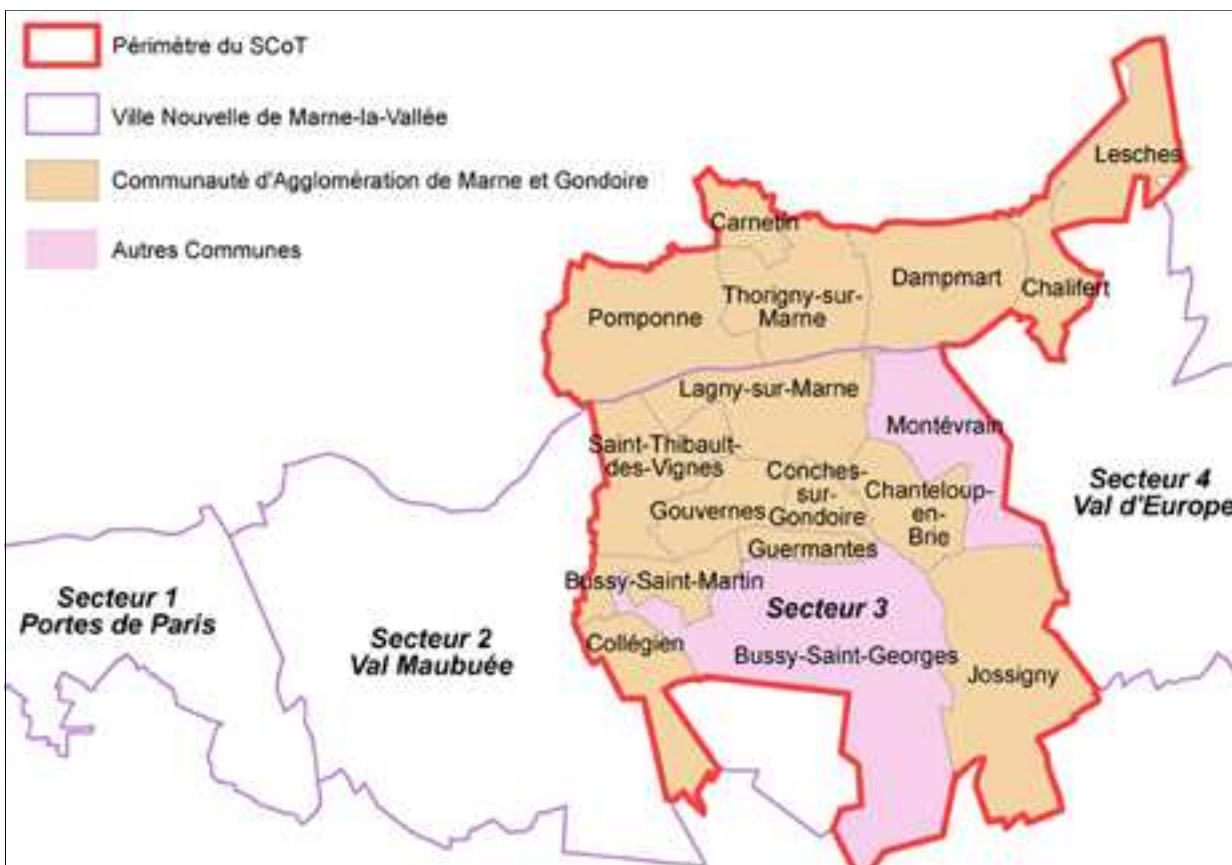
Le billet du Maire	1
Vie du village	2
Vie du village	3
Marne et Gondoire	4
Extraits des conseils municipaux	5
Vie du village et des associations	6
Informations générales	7
Informations générales	8

**Présentation du projet de territoire Marne et Gondoire lors de la réunion publique du 7 mars 2012 en présence de M. Chartier, Président de Marne et Gondoire.**



Pour élaborer ce projet, Marne et Gondoire s'est appuyée sur trois sujets indissociables et complémentaires :

- ◆ Le SCOT
- ◆ Le PPEANP
- ◆ Le PLH



**LE SCOT**

(Schéma de Cohérence Territoriale)

Le SCOT permet l'organisation, à moyen terme, d'une politique sectorielle concernant l'habitat, la mobilité, le développement et les équipements commerciaux du territoire. Il permet aux communes de concevoir ensemble une manière de prendre conscience de l'impact de leur développement sur l'environnement afin de prévenir et réduire les nuisances sur celui-ci.

Un des objectifs est donc de stopper, limiter l'urbanisation à outrance.

Le SCOT s'appuie sur deux dossiers :

- ◆ Un PPEANP (Périmètre de protection des Espaces Agricoles Naturels Périurbains)
- ◆ Un PLH (Plan local de l'Habitat)

Ils consolident ce qui a été écrit dans le SCOT.

L'Etat a imposé de faire ce SCOT en associant Bussy-Saint-Georges, Montévrain et Marne et Gondoire. A noter que le PPEANP et le PLH ne concernent que Marne et Gondoire.

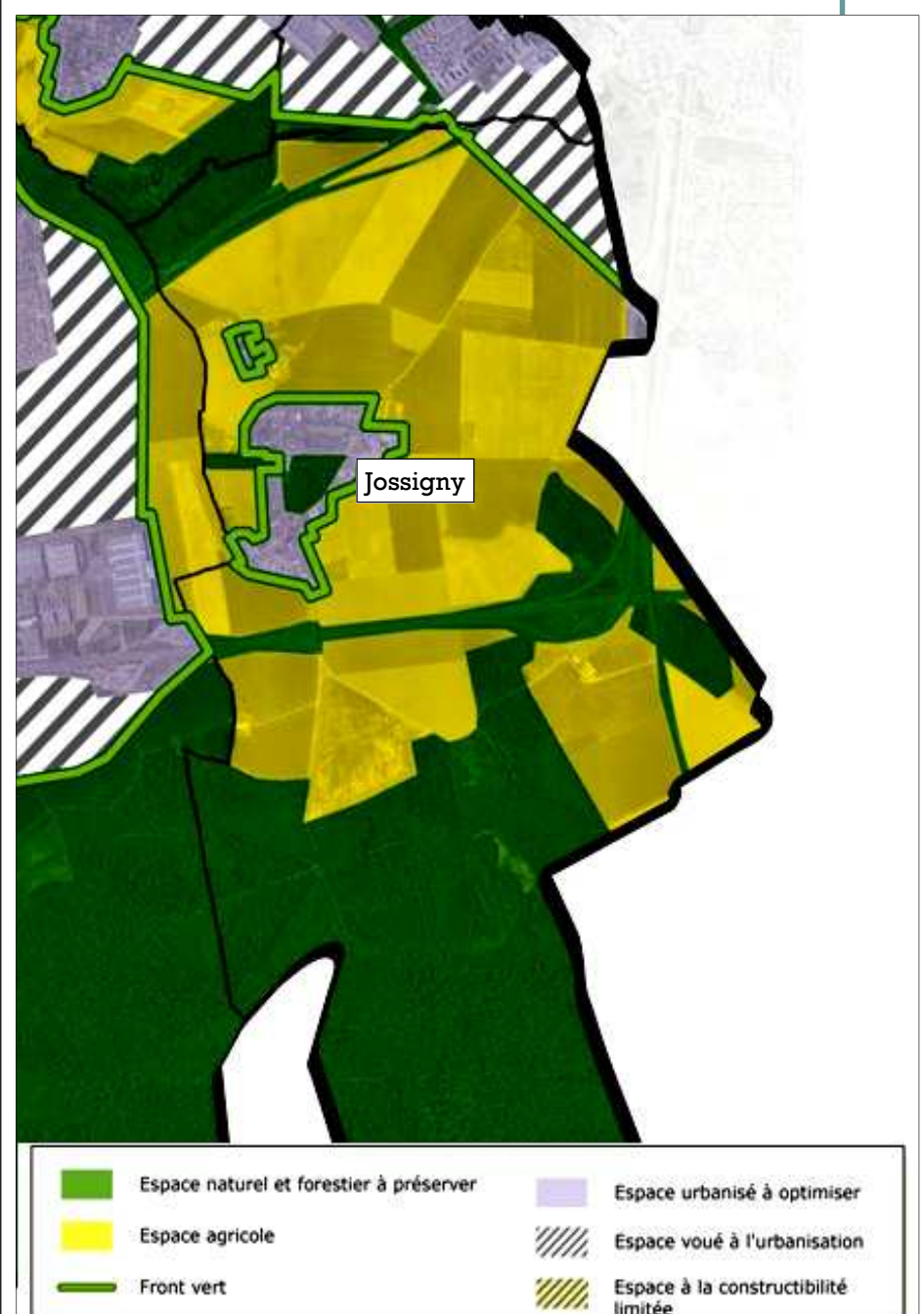
Ce SCOT a été reconnu, nationalement, exemplaire pour mettre en place la stratégie liée au Grenelle de l'environnement.

Quatre objectifs ont été fixés :

- ◆ Pérenniser et valoriser le potentiel naturel et agricole, qui doit être l'enjeu et le levier du projet de territoire, c'est-à-dire inverser la logique de ce qui s'est passé depuis trente ans.
- ◆ Dans les espaces déjà urbanisés, redynamiser ces secteurs pour accueillir la population et/ou les densifier afin de répondre à la demande croissante de logements.
- ◆ Dynamiser les moyens de déplacements à l'intérieur et vers l'extérieur du territoire.
- ◆ Que le territoire soit une référence à l'échelle de la Seine et Marne, et de l'Île de France, en s'appuyant sur l'aspect culturel et le patrimoine.

Le contenu du SCOT est très réglementé. Il se matérialise par des documents écrits, qui doivent être révisés au minimum tous les 10 ans. A partir d'un diagnostic préalable, le SCOT a pour objet d'établir un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) pour le territoire, puis de fixer les conditions de mise en œuvre de celui-ci. Le dossier de SCOT comprend trois étapes :

- ◆ Le diagnostic qui dresse un état des lieux exhaustif mais ciblé du territoire au point de vue social, démographique, économique, environnemental ...Il dresse également un état initial de l'environnement et évalue les incidences du projet sur l'environnement.
- ◆ Le PADD traduit le projet et les choix politiques des élus en matière d'habitat, d'environnement, de développement économique, des déplacements. Il offre des orientations d'aménagement, dans le respect des principes de développement durable.
- ◆ Le DOO (Document d'Orientation et d'Objectifs) correspond à la traduction en actions concrètes des grands axes définis dans le PADD.



**Où en est-on ?**

Suite à l'arrêt, voté le 2 avril 2012 par le conseil communautaire, les personnes publiques (Etat, conseil général...) remettront leur avis sur le SCOT, qui sera ensuite soumis à enquête publique à l'automne et approuvé définitivement par Marne et Gondoire avant fin 2012 pour une entrée en application début 2013. Les PLU (Plan locaux d'Urbanisme) des communes membres devront alors être mis en conformité avec le SCOT.

Page 3

**Le PPEANP****(Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains)**

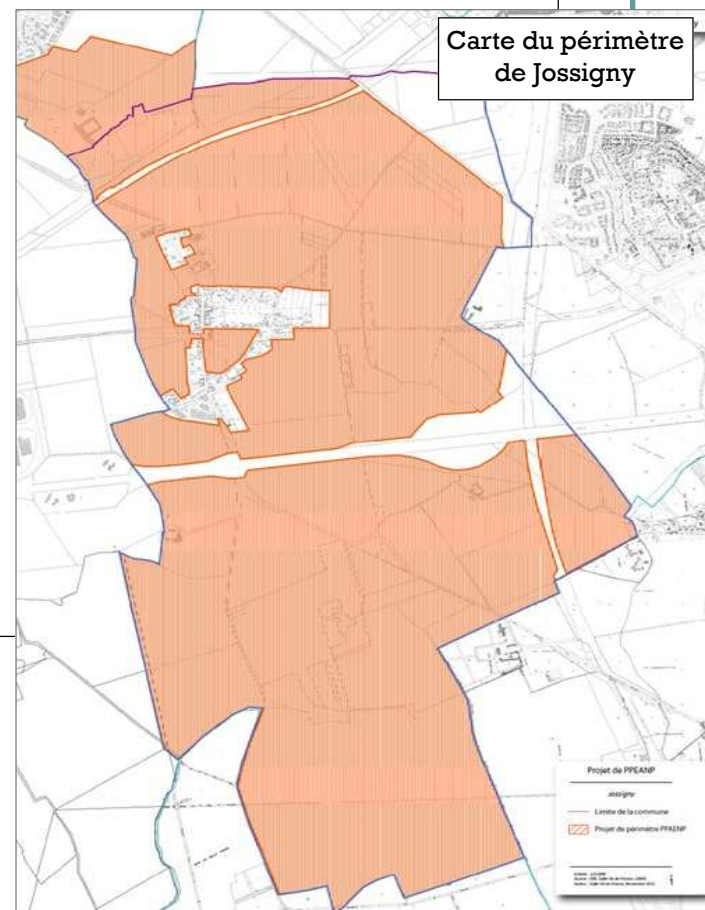
En parallèle de l'élaboration du SCOT, Marne et Gondoire a préparé le PPEANP. En France, Marne et Gondoire est la deuxième collectivité à s'être lancée dans cette démarche. Le PPEANP résulte d'une loi de 2005 qui a été mise en œuvre pour harmoniser le développement des territoires ruraux ou périurbains.

Les objectifs sont :

- ◆ De renforcer et pérenniser l'agriculture,
- ◆ De mettre en valeur les sites naturels et forestiers,
- ◆ De renforcer la protection des espaces naturels,
- ◆ D'assurer la pérennité voir de recréer des grandes continuités écologiques, corridors écologiques,
- ◆ D'améliorer l'interface urbain/rural.

En parallèle de l'élaboration du PPEANP, il y a une obligation législative de définir un programme d'actions, afin de pérenniser l'ensemble du périmètre. Ce programme précise les aménagements et orientations de gestions destinés à favoriser l'exploitation agricole, la gestion forestière et la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages.

Marne et Gondoire a également rencontré toutes les communes du territoire pour discuter du projet de périmètre. En effet, le PPEANP, une fois créé, ne pourra être modifié (en particulier pour la suppression de parcelles) que par décret ministériel.

**Où en est-on ?**

Le projet de création du périmètre a été validé par le conseil communautaire le 21 novembre 2011. Il revient désormais au Conseil Général de créer officiellement le PPEANP et de solliciter l'accord des quinze communes du territoire de Marne et Gondoire sur le projet. A ce jour treize communes sur quinze ont donné un avis favorable. Dans un second temps, le Conseil Général devra délibérer afin notamment de lancer une enquête publique avant l'été 2012. Ainsi, dès la fin 2012, l'élaboration d'un programme d'actions détaillés pourra démarrer.

**Le PLH****(Programme Local de l'Habitat)**

Mené en lien avec l'Etat, le PLH de Marne et Gondoire a été approuvé le 21 novembre 2011. Ce document d'orientations et de programmation, est mené en parallèle du SCOT afin d'obtenir une parfaite cohérence, et permettre :

- ◆ Aux jeunes de rester dans les communes de Marne et Gondoire,
- ◆ Le maintien à domicile des personnes âgées,
- ◆ La capacité d'accueillir de nouveaux arrivants,
- ◆ Une réponse aux objectifs de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) en matière de logement social.

Un PLH est établi pour une durée de six ans;

**ETAT-CIVIL****NAISSANCES**

Nous présentons nos plus cordiales félicitations aux heureux parents et formulons des vœux pour les bébés.

- Adila BELKHEIR, née le 17 mars 2011
- Elindora LAROCHE, née le 29 mars 2011
- Quentin TOINON, né le 20 juillet 2011
- Sami ARRICASTRES, né le 10 août 2011
- Nahel BELKAÏDI, né le 29 août 2011
- Gabrielle CAVADAS HECQUET, née le 05 décembre 2011

**MARIAGE**

Nous présentons nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

- Monsieur Eric TRABAC et Mademoiselle Delphine VASSARD, le 07 mai 2011
- Monsieur Gwenaël COUÏC et Mademoiselle Isabelle ANGOT, le 14 mai 2011

**DECES**

L'année 2011 a été marquée par la tristesse dans de nombreuses familles de Jossigny. Nous avons eu à déplorer la perte de « figures » de notre village. Par ces quelques mots, nous nous associons à la douleur de tous leurs proches et les assurons de notre soutien amical.

- Madame Maria HORVAT née CRISAN, le 01 février 2011
- Madame Andrée LEPRETRE née SIMONNET, le 02 février 2011
- Monsieur Georges BROUARD, le 20 février 2011
- Monsieur Maurice BOSSUET, né le 02 mars 2011
- Monsieur Jean-Jacques DUQUIN, le 09 mai 2011
- Madame Ginette VARVARANDE née DORIVAL, le 15 juillet 2011
- Madame Monique VIDAL, le 14 novembre 2011

**Résultats des élections Présidentielles à Jossigny**

## ◆ Premier tour :

Inscrits : 426 ; votants : 335 (78,64%) ; exprimés : 331 (77,70%).

1. Mme Joly : 4 voix (1,2%),
2. Mme Le Pen : 68 voix (20,54%),
3. M. Sarkozy : 104 voix (31,42%),
4. M. Mélenchon : 23 (6,95%),
5. M. Poutou : 2 voix (0,60%),
6. Mme Arthaud : 2 voix (0,60%),
7. M. Cheminade : 1 voix (0,30%),
8. M. Bayrou : 35 voix (10,57%),
9. M. Dupont-Aignan : 8 voix (2,42%),
10. M. Hollande : 84 voix (25,38%).

## ◆ Deuxième tour :

Inscrits : 426 ; votants : 355 (83,33%) ; exprimés : 345 (80,98%).

1. M. François Hollande : 142 voix (41,16%)
2. M. Nicolas Sarkozy : 203 voix (58,84%)

## LE CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL

Page 4

Le Conservatoire de Marne et Gondoire est composé de 5 antennes : Collégien, Conches / Chanteloup, Lagny sur Marne, Saint Thibault des Vignes, Thorigny / Pomponne. Son projet pédagogique et artistique offre des dispositifs d'enseignement et de pratiques très diversifiés, adaptés aux élèves et musiciens amateurs du territoire :

- un accès ouvert : plus de 1400 élèves ;
- un choix large de pratiques musicales : plus de 50 disciplines ;
- des parcours adaptés aux différents publics, de 4 à 77 ans...
- une équipe pédagogique de qualité : 85 musiciens enseignants ;
- des modalités d'enseignement variées : cours hebdomadaires, bimensuels, mensuels, des sessions, des séances personnalisées ;
- des dispositifs de découverte et de sensibilisation.

Les inscriptions des nouveaux élèves ont lieu au début de l'année scolaire (septembre) à l'administration de chaque antenne. Les réinscriptions des anciens élèves se font en juin de l'année scolaire en cours, auprès de l'administration de chaque antenne.

Contacts : Pour connaître votre lieu d'enseignement, appelez au : 01 60 94 00 10 ou envoyez un courriel à : [conservatoire@marneetgondoire.fr](mailto:conservatoire@marneetgondoire.fr)



Grille tarifaire 2011-2012 :

## Parcours

## Formation complète :

- enfant : 326 euros par an
- ado. : 362 euros par an
- adulte : 416 euros par an

Parcours ado. : 362 euros par an

Parcours adulte : 416 euros par an

## Pratiques collectives

116 euros par an

## Formations orchestrales

30 euros par an

*Si vous habitez hors de Marne et Gondoire, ces tarifs sont majorés (accueil dans la limite des places disponibles).*

**Important :** les tarifs indiqués peuvent varier dans les communes qui appliquent une prise en charge partielle des tarifs au titre de leur action sociale. Renseignez-vous auprès de votre antenne.

## INFO PARC CULTUREL DE RENTILLY

**Conférence Histoire de la danse contemporaine**

Le vendredi 1 juin 2012 ; Heure : De 20:30 à 22:00. Entrée libre.

Par Karine Thévenot, danseuse, chorégraphe.

Monographie d'un chorégraphe : Angelin Preljocaj.

Espace des arts vivants ; Attention : cette saison, les conférences changent d'horaires ; elles seront à 20 h 30.

**Conférence Histoire de l'art**

Par les anciens étudiants de la Licence Histoire de l'art de l'Université de Marne-la-Vallée

Date : Le mardi 5 juin 2012 ; Heure : De 20:30 à 22:00

L'art des anciens égyptiens : des techniques à l'efficiace magique par Elody Poisson, licenciée d'histoire de l'art, étudiante en master histoire de l'art et archéologie à l'École pratique des hautes études (EPHE).

Espace des arts vivants ; Entrée libre.

**Petit bal au Parc**

Date : Le mercredi 6 juin 2012 ; Heure : De 16:00 à 17:00

Par la compagnie Charivari et les musiciens de l'Ensemble Les Folies du temps

À noter : pour ce petit bal chaque enfant doit être accompagné d'un parent et chaque parent d'un enfant.

Espace des arts vivants ; À partir de 4 ans ; Durée : entre 45 min. et 1 h.

Entrée libre

Nombre de places limité réservation conseillée au 01 60 35 46 72

**Conte fleurette**

Date : Le mercredi 13 juin 2012 ; Heure : De 16:00 à 16:40

Pour cet après-midi, l'auteur du Bateau de M. Zougloulou. nous conduit au jardin pour y conter fleurette, pour y parler de fleurs...

Orangerie : À partir de 3 ans ; Durée : 30 min ; Entrée libre.

Nombre de places limité réservation conseillée au 01 60 35 46 72

**Week-end Marathon art contemporain**

Sixième édition du marathon de conférences autour de l'art contemporain.

Samedi 16 juin de 10 h 30 à 19 h 30, quatre conférences.

Dimanche 17 juin de 10 h 30 à 19 h 30, quatre conférences.

Espace des arts vivants ; Entrée libre ; réservation conseillée au 01 60 35 46 72 ; Collation prévue à la pause déjeuner

**À quoi rêvent les poules ?**

Le mercredi 20 juin 2012 ; Heure : De 16:00 à 16:40 . Par la compagnie Les Emus.

C'est l'histoire d'un poulailler et de ses aventures, celles d'un petit poussin dont le cœur est rempli de questions qui commencent par « pourquoi »...

Espace des arts vivants ; À partir de 3 ans, durée : 30 min. Entrée libre.

Nombre de places limité réservation conseillée au 01 60 35 46 72

**Lecture nocturne**

Du samedi 23 juin 2012 au dimanche 24 juin 2012 ; Heure : De 23:45 à 06:00

Cette rencontre est la seule de la saison où nous vous demanderons d'arriver la veille ! En effet, dans la nuit du 23 au 24 juin, à minuit précisément, les mots de Jacques Jouet vont résonner dans le parc. Ce rendez-vous nocturne, en tout bien, tout honneur, est le moment choisi par Jacques Jouet pour une lecture mise en scène de sa nouvelle pièce, écrite au cours de la résidence sur le thème de la justice, jusqu'à l'aube.

Rendez-vous à l'Orangerie ; Tout public, à partir de 12 ans ; Entrée libre

Nombre de places limité réservation conseillée au 01 60 35 46 72

**Les ateliers de la Petite Fabrique**

Pour clore cette saison, nous avons fait, de nouveau, appel au talent de la Petite Fabrique. En référence à l'exposition de Tito Honegger qui se sera tenue jusqu'au 13 mai, les enfants mêleront mots et fil de fer pour des créations à deux ou quatre mains.

Rendez-vous à l'Espace des arts vivants - Mercredi 27 juin, 15 h 00 à 17:00 De 4 ans à 5 ans ; Durée : entre 1 h 30 et 2 h.

Rendez-vous à l'Espace des arts vivants - Mercredi 4 juillet, 15 h 00 à 17:00 De 6 ans à 7 ans ; Durée : entre 1 h 30 et 2 h.

Entrée libre

Nombre de places limité réservation conseillée au 01 60 35 46 72

**Conférence Histoire de la danse contemporaine**

Le vendredi 29 juin 2012 ; Heure : De 20:30 à 22:00

Par Karine Thévenot, danseuse, chorégraphe.

Questions d'actualités sur la danse contemporaine

Espace des arts vivants ; Entrée libre



## INFOS OFFICE DE TOURISME DE MARNE ET GONDOIRE

**Atelier "Faire ses confitures" au moulin Russon**

Date : Le samedi 9 juin 2012 ; Heure : De 14:30 à 16:30

Organisateur : Office de Tourisme de Marne et Gondoire

Lieu : Moulin Russon - Bussy-saint-Georges ;

Tarif unique : 3 euros.

Réservation auprès de l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire : 01.64.02.15.15

[officedetourisme@marneetgondoire.fr](mailto:officedetourisme@marneetgondoire.fr)

Le moulin Russon - 1, rue du lavoir - 77 600 Bussy-Saint-Georges

Tél. : 01 64 77 27 14 ; Courriel : [moulinrusson@marneetgondoire.fr](mailto:moulinrusson@marneetgondoire.fr)

**Trois témoins, du profane au sacré**

Date : Le samedi 9 juin 2012 ; Heure : De 20:30 à 22:30

Lieu : Eglise Notre-Dame des Ardents à Lagny-sur-Marne

Lagny-Opérette présente

DI ANGELO - FINELL - BOUSQUET et LE CHOEUR TUTTI CANTI

TARIFS : adulte : 15€; - de 15 ans : 8€; - de 10 ans : gratuit

RÉSERVATIONS :

- Billetterie à l'entrée du concert

- Réseau FNAC : Carrefour, Géant. 0892 68 36 22 (0.34€/mn)

[www.fnac.com](http://www.fnac.com) / Réseau TICKETNET : Auchan, Virgin Mégastore, E. Leclerc, Cultura, Cora, Galeries Lafayette. 0892 30 01 00 (0.34€/mn) [www.ticketnet.fr](http://www.ticketnet.fr)

RENSEIGNEMENTS : 01 64 02 18 03 ; <http://lagnyoperette.monsite-orange.fr/>

**Les traces du passé : Lagny-sur-Marne et ses environs**

Date : Le jeudi 14 juin 2012

Heure : De 19:00 à 20:00

Organisateur : Musée Gatién-Bonnet ; conférence.

Lieu : 8 cour Pierre Herbin - Lagny-sur-Marne

**Les ateliers "meunerie" des Z'enfants**

Organisateur : Moulin Russon

Lieu : 1 rue du lavoir - Bussy-Saint-Georges

De nombreux ateliers pédagogiques pour enfants et adultes sont organisés au moulin Russon selon une thématique définie.

Dimanche 17 juin - tout public - atelier petit meunier à 14 h 30

Renseignements auprès de l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire 01 64 02 15 15 ou [officedetourisme@marneetgondoire.fr](mailto:officedetourisme@marneetgondoire.fr)

09/12/2011

DELIBERATION N°2011/36—DECISION MODIFICATIVE N°2

Considérant qu'il y a lieu de procéder aux rectifications des prévisions budgétaires, une modification des comptes, comme suit, est proposée :

Compte 1641 Emprunt : + 8 000 € ; Compte 21728 Autres Aménagement : -6 000 €  
Compte 2183 Matériel Informatique -2 100 € ; Compte 2184 Mobilier : + 100 €  
Compte 6042 Achat de prestations : -1 000 € ; Compte 60632 Fournitures petits équipements -2 000 € ; Compte 61522 Entretien bâtiments : -2 000 € ; Compte 61523 Entretien voies et réseaux : -1 000 € ; Compte 66111 Intérêts des emprunts : + 6 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, APPROUVE ces modifications.

DELIBERATION N°2011/37 – CONTRAT DE RENOUVELLEMENT DES LOGICIELS MUNICIPAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer la proposition de renouvellement de contrat, présentée par la société JVS Mairistem, pour une durée de 3 ans, et d'un montant annuel de 4 467,06 € TTC.

DELIBERATION N°2011/38 – CONTRAT DE LOCATION D'UN PHOTOCOPIEUR RICOH

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer la proposition de contrat de location d'un photocopieur RICOH, pour l'Ecole de JOSSIGNY, présentée par la société COPIEURS SERVICES, pour une durée d'un an et un loyer mensuel de 60 € H.T.

DELIBERATION N°2011/39 – CREATION D'UN PERIMETRE DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS PERIURBAINS (PPEANP)

Monsieur le Maire rappelle le PRIF.

VU le projet de PPEANP proposé par le Département de Seine-et-Marne par courrier en date du 02 décembre 2011,

Après avoir pris connaissance : de la note méthodologique présentant les objectifs de la création d'un PPEANP sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Marne&Gondoire, des plans de délimitation et de situation du périmètre, de la liste des parcelles communales incluses dans le périmètre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, DONNE son accord à la création d'un Périmètre de Protection et de mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PPEANP) par le Département de Seine-et-Marne et au projet de programme d'actions, établi sur les parcelles de la commune de JOSSIGNY.

QUESTIONS DIVERSES

Communauté d'Agglomération de Marne&amp;Gondoire :

La commune a adopté la modification des statuts de Marne&Gondoire relative à la représentativité des communes. Monsieur le Maire rappelle que la nouvelle loi de 2010 limiterait à 44 ou 46, le nombre de délégués communautaires. La proposition adoptée, par 13 conseils municipaux sur 15, prévoit 2 sièges pour chaque commune, le reste étant réparti à la proportionnelle.

Lagny-sur-Marne a fait usage de son droit de veto pour ne pas appliquer cette décision communautaire. Divers échanges, parfois houleux, ont eu lieu sur la pertinence de ce nouveau mode de calcul de la Communauté d'Agglomération, sur la proposition (en novembre) de Lagny-sur-Marne (qui prévoyait en outre que les plus petites communes telles Jossigny n'auraient à l'avenir qu'un seul siège).

Le président de Marne&Gondoire a donc demandé à la Préfecture de vérifier le bien fondé « du droit de veto » appliqué. Si les choses en restaient là, dès 2014, la majorité des communes n'aurait qu'un siège, là où Bussy Saint-Georges (dont l'arrivée est prévisible en 2013) en aurait 12, tout comme Lagny-sur-Marne.

Monsieur le Maire précise que la commune de Montévrain intégrera la Communauté d'Agglomération de Marne&Gondoire au cours de l'année 2012.

Sectorisation Collège :

Monsieur le Maire rend compte de son rendez-vous avec Madame Marie RICHARD, Vice-Présidente du Conseil Général, chargé de l'Education.

Il indique que compte tenu de l'évolution démographique du secteur, l'Inspection Académique n'est pas enclin à revoir la sectorisation, ni de fusionner le Collège Marcel Rivière et le Collège des 4 Arpents mais plutôt de les redynamiser d'un point de vue pédagogique et matériel. Madame RICHARD doit faire une réponse écrite circonstanciée pour éclairer les parents d'élèves.

Hôpital.

Un rendez-vous a été pris par Madame MAGNE pour analyser le service d'Etat-Civil de Lagny-sur-Marne et permettre à la commune de JOSSIGNY de mesurer l'impact matériel et financier d'un tel service pour notre collectivité, et ce dès « l'arrivée » de l'Hôpital sur notre territoire.

4/11/2011

DELIBERATION N°2011/33 – CONVENTION POUR LE TRANSPORT PISCINE 2012

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ACCEPTE la convention pour le transport périscolaire 2012 et CHARGE Monsieur le Maire de signer tout les documents afférents à cette décision, avec effet au 14 novembre 2011.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une augmentation de 6 € par voyage, par rapport à 2010 et rappelle que depuis l'ouverture du Centre Aquatique de Marne&Gondoire, l'activité piscine est gratuite pour les enfants scolarisés à JOSSIGNY.

DELIBERATION N°2011/34 – FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT COMMUNALE

Monsieur le Maire informe que l'article 28 de la loi de finances rectificatives pour 2010 n°2010-1658 du 29 décembre 2010 crée une nouvelle taxe, la taxe d'aménagement qui remplacera l'actuelle taxe locale d'équipement (TLE) et la programme d'aménagement d'ensemble (PAE) à compter du 1er mars 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE d'instituer le taux de 3% sur l'ensemble du territoire communal.

DELIBERATION N°2011/35 – MOTION DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DE RENONCER A L'AMPUTATION DE 10% DE LA COTISATION POUR LA FORMATION DES AGENTS TERRITORIAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DEMANDE que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

QUESTIONS DIVERSES

Zone INA.

Prise en compte des premières remarques : 60 logements prévus.

Objectifs : Accueil d'une population jeune ; Mixité sociale ; Circulation ; Equipements nécessaires ; Insertion dans le village ; Créer un cahier des charges.

CAMG.

Monsieur CHARTIER a été réélu président. Demande d'intégration à Marne&Gondoire par Monsieur le Maire de BUSSY-ST-GEORGES ; La position de LAGNY-SUR-MARNE sur les statuts n'a pas changé.

Avec l'arrivée de BUSSY, la commune demandera la modification des statuts ce qui rendra la position de 13 communes sur 15 caduques.

Monsieur GROSBOIS demande si les projets seront retardés.

Monsieur le Maire précise que le travail continue.

10/02/2012

DELIBERATION N°2012/01 – REVISION DES TARIFS DE LOCATION DE LA GRANGE AUX DÎMES

Considérant que la location de la Grange aux Dîmes aux habitants de JOSSIGNY, est aujourd'hui facturée 107€ pour la location et 304,90 € pour la caution,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer le montant de la caution à 305,00 € et de maintenir le montant de la location à 107,00 € ;

DELIBERATION N°2012/02 – REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE ASSOCIATIVE

Madame CHEVALLIER demande si les associations auront accès à la salle associative lors de locations de la Grange aux Dîmes par des particuliers.

Monsieur le Maire précise que, vu la configuration de l'accès à la salle associative, l'utilisation de la salle associative et de la Grange sont impossibles en même temps mais, comme le suggère Monsieur BOITELET, l'utilisation par deux associations, dans un commun accord, pourrait être envisagée.

Monsieur BOITELET demande si un état des lieux sera fait à chaque utilisation de la salle associative.

Monsieur le Maire précise que le prêt de la salle se fera dans les mêmes conditions qu'actuellement, la municipalité comptant sur le bon sens de chaque association pour respecter les règles d'utilisation de cette salle.

VU la proposition de règlement intérieur présenté par Monsieur Laurent GROSBOIS, 3ème Adjoint en charge des relations avec les Associations ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE les termes du règlement intérieur de la salle associative.

DELIBERATION N°2012/03 – CONTRAT LOGICIEL DE GESTION ETAT-CIVIL

L'arrivée de l'Hôpital, et le projet de dématérialisation des actes d'Etat-Civil, nous oblige à nous doter d'un outil plus performant au vu du nombre de naissances et de décès à venir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer la proposition de contrat, présentée par la société ARPEGE, pour le progiciel Mélodie et la formation d'un montant de 4 685,66 € TTC, et pour la maintenance et l'assistance d'un montant de 376,00 € H.T. / an ;

DELIBERATION N°2012/04 – CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, CHARGE le Centre de Gestion de souscrire pour son compte des conventions d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel auprès d'une compagnie d'assurances agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités territoriales intéressées selon le principe de la mutualisation.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions en résultant.

DELIBERATION N°2012/05 – CONVENTION POUR L'INSTALLATION D'UNE STATION RELAIS DE COMMUNICATION RTK SUR LE CHATEAU D'EAU DE JOSSIGNY

Monsieur le Maire rappelle que cette station relais de communication servira aux agriculteurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE les termes de la convention présentée par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région de LAGNY-SUR-MARNE,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

Monsieur BOITELET demande à ce qu'un dossier complet soit transmis en Mairie par le SIAEP concernant les risques pour les riverains.

DELIBERATION N°2012/06 – CONVENTION ENTRE UNA'DOM (aide et soins infirmiers au domicile) ET LA COMMUNE DE JOSSIGNY

Considérant la proposition de l'Association de maintenir la contribution à 5,42 € de l'heure et la contribution complémentaire à 0,50 € par habitant pour 2012 et 2013 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE les propositions décrites dans la convention entre UNA'DOM et la commune, AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

DELIBERATION N°2012/07 – NOMINATION D'UN NOUVEAU DELEGUE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES CENTRES DE PEDAGOGIE ET DE READAPTATION POUR HANDICAPES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, NOMME Monsieur Pierre JEGARD, en tant que délégué titulaire

DELIBERATION N°2012/08 – NOMINATION D'UN NOUVEAU DELEGUE UNA'DOM

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, NOMME Monsieur Pierre JEGARD, en tant que délégué titulaire

DELIBERATION N°2012/09 – NOMINATION D'UN NOUVEAU DELEGUE AU CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION GERONTOLOGIQUE (CLIC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, NOMME Monsieur Pierre JEGARD, en tant que délégué titulaire

03/04/2012

DELIBERATION N°2012/10 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2012

Considérant l'ouverture prochaine de l'Hôpital de Marne-la-Vallée, situé sur le territoire de JOSSIGNY et la nécessité de développer le service Etat-Civil de la commune pour répondre aux besoins des futurs usagers de cet hôpital ;

Considérant le montant des dépenses pour cette opération établi à 40 969,06 € H.T., et le plan de financement prévisionnel correspondant : Subvention de l'Etat – DETR 2012 (40%) : 16 387,62 € ; Enveloppe Parlementaire (40%) : 16 387,62 € ; Autofinancement (20%) : 8 193,82 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (10 voix pour, une abstention) APPROUVE le projet d'investissement pour le développement du service Etat-Civil

SOLLICITE l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2012.

Les dépenses, pour la mise en place du service Etat-Civil, représentent l'achat d'équipement informatique, de poste IP, d'armoires fortes, de bureaux, de matériels de rangement et l'installation de la fibre optique en Mairie.

DELIBERATION N°2012/11 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ENVELOPPE PARLEMENTAIRE

Monsieur le Maire explique que la commune sollicite une participation financière, d'un montant de 16 387,62 € (soit 40% du montant H.T. des dépenses), sur l'enveloppe parlementaire de Madame la Députée de la 8ème circonscription de Seine-et-Marne, dans le cadre de la mise en place du service Etat-Civil suite à l'ouverture prochaine de l'Hôpital de Marne-la-Vallée sur le territoire de la commune.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (10 voix pour, 1 abstention), VALIDE la demande de subvention d'un montant de 16 387,62 €

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame la Députée était prête à financer 100% des investissements, mais qu'après renseignement auprès de la Préfecture, la loi interdit une commune à être subventionnée à un tel taux et doit obligatoirement financer, au minimum, 20% des frais.

Monsieur Grosbois s'est abstenu pour ces deux délibérations et s'explique que, tout en sachant que la commune de Jossigny a l'obligation, de part la loi, d'assurer le service de l'Etat-Civil d'un hôpital sur notre territoire, il ne souscrit pas au financement des 20% restant, par les contribuables de Jossigny.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un mail de petites communes qui sont dans le même cas que la notre, pour se regrouper, afin de faire pression auprès du Sénat, pour une demande d'amendement concernant les services de l'Etat-Civil.

QUESTIONS DIVERSES

SIEP de Marne, Brosse et Gondoire

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les membres du SIEP ont adopté, à la majorité (Bussy-Saint-Georges et Saint Thibault des Vignes contres), le SCOT. Cela confirme, pour Jossigny, la préservation de la plaine agricole.



**NOËL DES ENFANTS**

En avance, le Père Noël en 2011 ! Dans sa légendaire tournée, le brave homme prenant de l'âge, avait inscrit sa visite à Jossigny le 17 décembre.

Pour faire patienter les petits et les grands, « Martial, dans la malle enchantée » réservait, à son auditoire attentif, une bonne heure de spectacle, durant laquelle, le magicien a présenté aux enfants une malle où étaient enfermés les objets de tous les pays qu'il a traversés.

Puis, l'homme à la barbe blanche et au costume rouge apparut pour annoncer la remise des cadeaux à chacun des participants et distribua quelques bisous aux plus petits.

Rendez-vous avec le père Noël pour l'année prochaine.



**LA CHASSE AUX ŒUFS DE PAQUES**

La chasse à l'œuf réjouit toujours autant les petits Jossignaciens. Cette cuvée 2012 a réuni filles et garçons armés de sacs, bien décidés à collecter le maximum de friandises cachées par les soins des conseillers municipaux. Ils ont ratissé chaque centimètre carré du parc à la recherche du moindre œuf dissimulé dans les herbes ou bien dans les arbres.

Un espace était spécialement réservé aux tout petits, devant la mairie, afin qu'ils ne se fassent pas déborder par la « meute » de leurs aînés. Chacun a pu ainsi faire une collecte fructueuse sous le regard attendri des parents.



**LE CLUB DE L'AMITIE**

Suite à l'Assemblée Générale du club de l'amitié du 25 janvier 2012, le bureau est restreint à 3 personnes :

Présidente : Annie LEBOCQ ; Trésorière : Josiane COLLIER ; Secrétaire : Annick BILLOTTE.

Etant donné le peu de personnes au bureau, nous avons maintenu les réunions du mercredi, tous les 15 jours pour les jeux de société et le goûter mais il n'y aura aucune autre manifestation cette année.

Je confirme comme prévu l'année précédente, ma démission en tant que présidente. Je ne renouvellerai pas ma candidature lors de la prochaine Assemblée Générale.

De nouvelles candidatures, dont celle de la Présidente, sont nécessaires pour la survie du club, dont la présidente. Toutes personnes intéressées peuvent faire acte de candidature pour l'année prochaine.

Il serait dommage pour les seniors si ce club n'existait plus.

En janvier tous les participants se sont bien amusés lors du repas de fin d'année et ont dansé sur des musiques variées.



**PRE-INSCRIPTIONS SCOLAIRES ANNEE SCOLAIRE 2012/2013**

Page 7

Comme chaque année, nous effectuons le recensement des enfants résidants à JOSSIGNY et susceptibles de fréquenter l'école à la rentrée de septembre 2012.

Nous vous rappelons que les préinscriptions pour la petite section de maternelle concernent, cette année, les enfants nés en 2009.

Pour préinscrire vos enfants, vous devez donc vous présenter à la mairie, aux horaires habituels d'ouverture et avant le 30 juin 2012, muni des documents suivants:

- le livret de famille,
- un justificatif de domicile,
- le carnet de santé attestant que vos enfants ont subi les vaccinations obligatoires pour leur âge,
- un certificat de radiation (si vos enfants étaient scolarisés dans une autre commune).

Nous vous remercions par avance de votre diligence à effectuer cette démarche, afin que vos enfants puissent être accueillis à l'école dans les meilleures conditions.

**UNA'DOM**

L'Una'dom agit depuis 1963 pour aider, accompagner et soulager, les personnes en situation de fragilité, de handicap ou de dépendance, qui souhaitent vivre à leur domicile en toute autonomie. Pour cela nous mobilisons près de 200 professionnels (infirmiers, aide-soignants, auxiliaires de vie sociale, employés à domicile, etc.) qui interviennent 7 jours sur 7 auprès de plus de 600 bénéficiaires.

Selon leur métier, ces personnels qualifiés dispensent des soins, aident à la réalisation des actes essentiels de la vie quotidienne, assurent l'entretien du domicile et apportent une aide aux démarches administratives. Aujourd'hui, animés par un esprit de solidarité ancré au cœur de leur action, les personnels et les adhérents de l'association œuvrent ensemble pour améliorer sans cesse la qualité du service rendu. Sans but lucratif, notre association recherche de façon constante à proposer la meilleure prestation de service au meilleur tarif. Avec notre association et son formidable potentiel humain, vous pouvez être assuré que vos attentes seront toujours prises en compte.

**Aide à domicile (Personnes âgées, personnes handicapées, familles)**

Parce que vos besoins ont évolué, notre Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) intervient aujourd'hui auprès des personnes âgées ou en situation de handicap pour l'aide dans les actes essentiels, les activités domestiques et les activités sociales. Il peut aussi soutenir les familles. Quelque soit votre âge et pour l'aide dans les actes essentiels, les activités domestiques et sociales notre Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) intervient dans les domaines suivants :

**Accompagnement dans les activités domestiques :**

- entretien courant du logement, entretien du linge, courses
- préparation des repas, petit bricolage
- jardinage et sortie d'animaux domestiques.

**Accompagnement d'enfants à l'école et garde d'enfants à domicile.**

- Accompagnement et aide dans les actes essentiels pour personnes âgées ou handicapées :
- aide à la toilette
- levers et couchers
- aide à la marche
- aide à la prise de repas et des médicaments.
- Ces services sont effectués sous le contrôle d'un professionnel de santé.

**Accompagnement et aide dans les activités sociales :**

- stimulation par la lecture
- sorties
- participation à des activités de loisirs
- aide aux démarches administratives.

**Soins infirmiers**

Au sein de la même association, le Service de Soins Infirmiers aux Domiciles (SSIAD) intervient sur prescription médicale auprès des personnes âgées, dépendantes et/ou malades.

Il travaille en collaboration avec votre médecin traitant, les autres intervenants à domicile (aidants familiaux, services d'aides à domicile, professionnels de santé, bénévoles...) et les structures médicales (hôpitaux, cliniques, soins de suite...) pour préparer le retour à la maison ou le maintien à domicile dans les meilleures conditions.

Sous la responsabilité d'une infirmière coordinatrice, les aides-soignants interviennent tous les jours et dispensent des soins d'hygiène, de confort, de prévention, d'aide à la mobilisation et aux transferts.

Ils sont encadrés par des infirmières salariées du service qui effectuent les soins techniques ou les délèguent aux infirmiers libéraux qui ont passé convention avec le service et sont rémunérés par ce dernier.

Aucune participation financière n'est demandée à l'usager : le service de soins est pris en charge à 100% par votre Caisse d'Assurance Maladie.

**Objectif**

- Eviter une hospitalisation ou faciliter le retour à domicile après une hospitalisation.
- Empêcher ou retarder l'admission en institution, lorsque le choix de la personne est de rester à domicile.
- Maintenir l'autonomie grâce à une présence régulière auprès des bénéficiaires d'un personnel expérimenté capable de répondre, chaque fois que cela est possible aux exigences de la situation.

**Le SAAD : prise en charge financière**

Le service d'aide et d'accompagnement à domicile est tarifé par le Conseil Général de Seine-et-Marne, Les usagers ont une participation calculée en fonction des ressources et après déduction des aides obtenues auprès des organismes sociaux (caisses de retraite, cpam, caf, mutuelles, APA, PCH...). 5

**Le SSIAD : prise en charge financière**

Prise en charge financière à 100% par la sécurité sociale sur présentation d'une prescription médicale.

**Le MANDATAIRE :**

Des frais d'ouverture de dossier sont demandés ainsi qu'une cotisation annuelle Des frais de gestion sont appliqués chaque mois en fonction des heures réalisées

Pour le SAAD et le MANDATAIRE, les usagers bénéficient de la réduction fiscale qui est égale à 50 % des dépenses déclarées aux impôts.

**Allocation personnalisée d'autonomie (APA)**

Le Conseil général vous a accordé le bénéfice de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA)? Le prix applicable sera le tarif arrêté par le Conseil général pour UNA'DOM mais vous ne paierez jamais plus de 18,20 € par heure. Votre reste à charge déterminé par le Conseil général en fonction de votre GIR (1 à 4) et de votre niveau de ressources, sera votre reste à charge sur notre facturation. En effet, parce que UNA'DOM est le seul service autorisé de son secteur d'intervention, le Département prend intégralement à sa charge le surcoût de la prestation lié au niveau élevé de qualification de nos intervenants. Si vous aviez recours à un autre service que le nôtre, comme une entreprise agréée à but lucratif par exemple, celle-ci vous facturerait le montant de sa prestation au-delà des 18,20 € et son intervention vous coûterait plus cher dans tous les cas. Vous pourrez bénéficier d'une réduction ou d'un crédit d'impôt dans la limite de 50% du prix de la prestation, dans les conditions fixées par les lois en vigueur. Pour en savoir plus.

**Aide ménagère (caisses de retraite)**

Votre caisse de retraite vous accorde une aide financière pour réduire le coût de la prestation d'aide ménagère à votre domicile? Si votre commune soutient l'ASSAD RL, votre reste à charge sera facturé au niveau de celui décidé par votre caisse de retraite (18,46 € au maximum) car c'est votre commune qui assume la charge du niveau élevé de qualification de nos personnels. Si votre commune a décidé de ne pas soutenir l'action d'intérêt général de notre association, votre reste à charge sera facturé au niveau de celui décidé par votre caisse de retraite avec une majoration liée au niveau élevé de qualification de nos personnels (23,88 € au maximum). Vous pourrez bénéficier d'une réduction ou d'un crédit d'impôt dans la limite de 50% du prix de la prestation, dans les conditions fixées par les lois en vigueur. Pour en savoir plus.

**Una'dom siège social**

Soin & AideZAE l'Esplanade - 16, rue Paul-Henri Spaak - Saint Thibault des Vignes 77400 ; Coordonnées : 01 60 07 73 91 - <http://www.unadom.fr>

**UNE JOURNEE EXCLUSIVE A LA DECOUVERTE D'UN PATRIMOINE  
MECONNU ET EXOTIQUE**

**10h30 - Visite conférence du parc de Champs-sur-Marne (durée 1h30) - Labellisé jardin remarquable.**

En attendant la réouverture du château prévue en 2013, nous vous invitons à visiter le parc. Mariant la fantaisie du parc anglais et la rigueur des jardins à la française, c'est un lieu de promenade agréable entre nature et patrimoine. L'allée centrale dessine une perspective de 900 mètres jusqu'à la Marne. Des chemins s'en échappent et permettent de découvrir bosquets, bassins, sculptures ainsi que des lieux romantiques où la nature semble reprendre ses droits.

**12h30 - Déjeuner au restaurant le Relai Fleuri à Lagny**

Un restaurant agréable et une cuisine semi gastronomique qui ravira les palais les plus fins.

**14h30 - Visite conférence du château et du parc de Jossigny (durée 1h30)**

Bâtie 50 ans après le château de Champs, cette maison de plaisance logée dans un cadre bucolique n'est pas ouverte au public habituellement. Nous vous invitons à découvrir son style Rocaille (Rococo) à la mode au 18e, que l'on va retrouver dans ses toits en forme de pagode chinoise et ses décors intérieurs. C'est aussi l'occasion de découvrir un monument en cours de restauration avec toutes les questions scientifiques et techniques que cela pose.

**16h00 : Fin de la journée**

TARIF : 48 euros par personne ; Prix établi sur la base de 45 participants\*

**Les conférences sont assurées par le Centre des monuments nationaux.**

\*Les Réservations seront prises à partir de 15 participants, le départ ne sera garanti qu'à partir de 45 inscrits et jusqu'à 60 personnes maximum.

Le prix comprend :

- La visite conférence du parc de Champs-sur-Marne
- Le déjeuner (Apéritif, menu 3 plats, café, vin et eau)
- La visite conférence du château et du parc de Jossigny.

Le prix ne comprend pas :

- Pourboires et dépenses personnelles
- Le transport.

Ces visites exclusives ne se dérouleront qu'aux dates suivantes, réservez vite !

Mercredi 6 juin, mardi 25 septembre, jeudi 11 octobre 2012

INSCRIPTION : Tourisme 77, Tél. 01 60 39 60 45 ; <http://www.tourisme77.fr>



**Communiqué de la Caisse  
d'Assurance  
Vieillesse d'Ile-de-France**

Afin d'optimiser la qualité des services offerts à ses assurés franciliens, l'Assurance retraite Ile-de-France met en place depuis plusieurs années une politique d'accueil de proximité. Le déploiement du réseau d'accueil est achevé et il est composé de 60 agences et de 30 points d'accueil retraite, sur l'ensemble de la région Ile-de-France.

Compte tenu de cette organisation, l'accueil du public ne sera plus effectué au siège de la CNAV, 110 av de Flandre Paris 19ème.

Pour informer et orienter au mieux les assurés, l'Assurance retraite Ile-de-France met à leurs disposition :

- ◆ Un numéro unique, le **39 60**, accessible de 8h à 17h du lundi au vendredi pour toute information générale et individuelle sur la retraite, l'action sociale etc ; être orienté vers les interlocuteurs appropriés ; recevoir une attestation de paiement, et/ou un relevé de carrière à domicile ; prendre rendez-vous dans la structure d'accueil la plus proche de son domicile.
- ◆ Un site internet [www.lassurance-retraite.fr](http://www.lassurance-retraite.fr) pour visualiser son relevé de carrière ; estimer et prendre sa retraite ; changer son adresse/ coordonnées bancaires ; connaître le lieu d'accueil le plus proche de son domicile.

**Marathon de Marne & Gondoire** 30 mn du PAYS

Organisé par **SAPEURS POMPIERS**

Dimanche **1<sup>er</sup> Juillet 2012**

42,195 kms Plus de 1200 coureurs

à travers **16 Communes** de Seine-et-Marne

**8<sup>e</sup> édition**

**NOUVEAU 10 kms**

Marathon individuel  
Marathon par équipe  
Courses enfants

Départ et Arrivée au PARC DE RENTILLY

De 9 heures à 22 heures au Parc de Rentilly  
Restauration sur place - Animations, Ambiances...  
Village des Partenaires - Dîner-dansant - Course aux flambeaux  
Entrée libre

RENGEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS SUR LE SITE [marathonmarneetgondoiere.fr](http://marathonmarneetgondoiere.fr)

une grande Fête famille

**ENCOMBRANTS**

Date de la prochaine collecte des encombrants : **lundi 11 juin** au matin.

**SDis SEINE-ET-MARNE**

**FERRIERES EN BRIE**

**SAPEURS POMPIERS**

**PORTE OUVERTE**

**Samedi 2 Juin 2012**

**OUVERTURE 10H00**

**ENTREE GRATUITE**

**CENTRE DE SECOURS**  
Avenue Eugène Lamy 77164 FERRIERES EN BRIE

**DATES DES PROCHAINES ELECTIONS**

Élections législatives : **10 juin 2012 et 17 juin 2012**

Pour voter, vous devez vous présenter au bureau de vote indiqué sur votre carte électorale muni uniquement de votre **carte d'électeur**. Si vous n'êtes pas en possession de votre carte d'électeur, une **pièce d'identité** suffit.

**AGENDA**

- **En juin : voyage des anciens**
- **3 juin : randonnée communale.**
- **23 et 24 juin : fête communale.**
- **27 juin : sortie des enfants**
- **1 juillet : marathon Marne et Gondoire**